

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2016

A 20 H 30

COMPTE RENDU

Etaient présents : Mrs, Mmes CLEMENT Françoise, RATHIER Sébastien, DUGENETET Jacques, ROZANSKI Sigismond, GARRIVIER Laure, BONNEFOND Germaine, FOLGUERAL Joël, VALLENSANT Pierre, DOITRAND Françoise.

Etait absente excusée : Madame SIMONIN Annie, qui donné procuration à Madame CLEMENT Françoise.

Secrétaire de séance : Madame GARRIVIER Laure

I – Compte rendu du Conseil municipal du 15 février 2016 :

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

II – FINANCES :

1 - Logements communaux :

Monsieur Jonathan MOUSSE, locataire du F1 situé impasse de l'ancienne poste, a donné sa dédite. Il est remplacé par Monsieur Marc VERRIERES. Les membres du conseil municipal approuvent cette installation.

Madame le Maire fait le point sur l'état des locations communales. La maintenance de la chaudière non réalisée sur un appartement a donc été réclamée.

2 - Vote des taxes (TF, TH, TFNB) :

Madame le Maire présente un état des lieux des taux de taxes sur les communes de la CCVAI. Grézolles se situe en bas de tableau.

Outre le document officiel fourni par l'Etat, elle présente également un tableau comparatif comprenant le rapport des 3 taxes en l'état actuel, le rapport des mêmes taxes avec 0,5% d'augmentation (+258 €), de même que le rapport avec 1% d'augmentation (+499 €).

En fonction du contexte de pré-fusion et de la perspective d'une augmentation très proche des taxes d'intercommunalité, les membres du conseil municipal décident, par 9 voix pour et une abstention, de maintenir les taux en l'état.

3 – Budgets :

En préambule, Madame le Maire rappelle les grands principes du budget : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité et qu'il doit être voté avant le 15 avril 2016.

Avant d'entrer plus en avant dans le sujet, un tableau récapitulatif de l'ensemble des postes est proposé aux conseillers municipaux.

A – Assainissement :

1. SPANC (Service d'Assainissement Non Collectif)

Dans ce budget, il n'y a que du fonctionnement et pas d'investissement.

- *Compte administratif* : Il est présenté par Monsieur Sébastien Rathier.

Conformément au règlement, Madame le Maire (de même que Madame SIMONIN dont elle a le pouvoir) se retire pendant cette présentation et ne participe pas au vote.

Il est en accord avec le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal

Dépenses : 0 € + report : 36,03 € → 36,03 € Recettes : 0 €.

→ Ce budget est adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal habilités au vote : 8

- *Budget primitif* : Il est présenté par Madame le Maire.

Dépenses : 1 000,00 € avec une sous-traitance générale de 963,97 € et un déficit reporté de 36,03 €

➔ Ce budget est adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal habilités au vote : 10.

2. Assainissement collectif

- *Compte administratif* : Il est présenté par Monsieur Sébastien Rathier.

Il est en accord avec le compte de gestion.

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	24 675,75	24 484,72	+191,03
Investissement	63 664,59	77 173,39	-13 509,30
Total	88 340,34	101 658,11	-13 318,27

➔ Ce budget est adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal habilités au vote : 8

- *Budget primitif* : Il est présenté par Madame le Maire.

Section de fonctionnement : elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 24 656,46 €.

Section d'investissement : elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 32 462,52 €.

Pas de travaux d'investissement programmés à ce jour sur l'année 2016.

➔ Ce budget est adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal habilités au vote : 10.

B - Budget principal de la commune :

- *Compte administratif* : Il est présenté par Monsieur Sébastien Rathier.

Il est en accord avec le compte de gestion.

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	263 121,60	243 030,06	+20 091,54
Investissement	510 106,36	368 747,93	+141 358,43
Total	773 227,96	611 777,99	+161 449,97

Un tableau avec les détails de l'état des investissements (dépenses et recettes) en 2015 est présenté aux conseillers municipaux.

➔ Ce budget est adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal habilités au vote : 8

- *Budget primitif* : Il est présenté par Madame le Maire.

Section de fonctionnement : elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 298 247,00 €.

Section d'investissement : elle s'équilibre en dépenses et en recettes à 658 680,89 €.

Les programmes d'investissement pour l'année 2016 sont les suivants : acquisitions de biens (dont le véhicule en début d'année), église et abords, voirie 2015, plateau traversent en entrée de bourg côté St Just en Chevalet (résine), PLU, espace de loisirs, chauffage électricité église, accessibilité WC publics avec création d'un local pour l'employé communal et un point infos, sécurisation des bords de l'Aix, voirie 2016, menuiserie bâtiments communaux dont école.

➔ Ce budget est adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal habilités au vote : 10.

4 - Subventions :

- Concernant le chauffage et la mise aux normes électriques de l'église, une demande de subvention a été déposée

. auprès du Conseil Départemental, au titre de l'enveloppe de solidarité du conseiller départemental

. auprès du sénateur Fournier sur son enveloppe parlementaire.

- A l'occasion de la chasse aux œufs organisée sur Grézolles pour le lundi de Pâques, l'association au pays d'Aix et d'Isable a déposé une demande de subvention auprès de la mairie de Grézolles.
A l'unanimité, les conseillers municipaux décident d'accorder une subvention de 100 € à cette association.
- A l'unanimité, les conseillers municipaux accordent également une subvention de 150 € à la Fédération Amicale des Classards (FAC) pour l'organisation de la manifestation « Classes en 6 ».

5 - Logiciels mairie :

Le contrat de 3 ans avec JVS Mairistem se termine.

Madame le Maire présente un comparatif entre JVS Mairistem et Agedi.

Une rencontre sera programmée avec les autres mairies en renouvellement de contrat pour aller vers un choix commun (facilités d'aide entre secrétaires, formation commune,...)

L'ordinateur de la mairie a 6 ans. Il semble raisonnable de le renouveler en même temps que le renouvellement du contrat (600 € TTC environ).

III - Travaux

1 - Eglise :

Les entreprises retenues : Beaufils pour le lot charpente et Geneste pour le lot maçonnerie ont pris contact le mercredi 30 avril, en présence du coordonnateur sécurité APAVE et de Monsieur Guyonnet, architecte.

Après une visite sur site, quelques points ont été précisés :

. la place derrière l'église sera fermée au public (travaux, dépôt de matériaux,...)

. la place devant l'église ne sera réduite au stationnement que ponctuellement. Un arrêté adéquat sera établi en fonction des besoins.

Une programmation des premières semaines de chantier a été établie :

. 11 avril : entreprise Beaufils : approvisionnement, installation de la base de vie, installation du chantier (1 semaine)

. 18 avril : début du démontage de la couverture, en commençant par la nef. Détaillage en tranchée ouverte. Pas de volige (question de l'importance de la volige à poser à l'entreprise Beaufils).

. 25 avril : entreprise Geneste : chenaux

L'intérieur de l'église sera rendu disponible pour le 6 mai (concert AGAP).

Les réunions de chantier auront lieu les mercredis après-midi à 15 h.

La 1^{ère} réunion aura lieu le mercredi 20 avril à 15 h.

2 - THD (Très Haut Débit) :

Les travaux depuis le point de mutualisation de Crémeaux dont nous relevons sont commencés.

Des réunions de chantier sont organisées tous les vendredis matins à 8 h à Crémeaux, au lotissement Les Clos.

Le village de Grézolles sera concerné à partir du 15 avril (plutôt 3^e semaine).

Pour que les futurs abonnés soient repérés, il convient d'avoir un adressage total sur la commune.

Dans notre cas, l'opération a été réalisée sur le centre bourg. Il convient de faire de même pour tous les hameaux.

La poste sera sollicitée.

Responsable sur Grézolles : M. Sébastien RATHIER, Mme Germaine BONNEFOND

Cette opération devra être terminée pour la fin 2016.

3 - Eclairage de la statue « Emergence » :

Des essais d'éclairage de la statue en entrée de village côté St Germain Laval ont été réalisés. Le rendu est vraiment exceptionnel.

L'entreprise Doitrand a approché le courant jusqu'en extrémité de sa propriété et s'engage à payer l'électricité consommée.

Des devis ont été demandés pour une mise en lumière avec un projecteur à leds de 35W, donc peu gourmand en énergie.

Les membres du conseil municipal sont favorables à cet éclairage, dans la mesure où les horaires d'éclairage et d'extinction correspondent à ceux du village.

Une négociation sur les coûts ou les moyens de réaliser les travaux sera menée avant de lancer l'opération.

4 - Extinction de nuit :

La population a été informée du projet d'extinction de l'éclairage nocturne sur une portion de la nuit par feuillet individualisé.

Aucune remontée négative n'est parvenue en mairie.

La procédure d'extinction entre 23 h et 5 h sera donc activée au plus vite.

5 - PLU :

Les conseillers municipaux ont été destinataires des projets PLU en amont de cette séance du 1^{er} avril 2016.

Les remarques de chacun sont notées et seront adressées, dès le 2 avril au Bureau d'Etudes Aptitude Aménagement en charge du dossier.

6 - Entretien de la commune :

Les arbres de Monsieur DUMAS, sur la route des Rivières, ont pris de l'ampleur. Il lui sera demandé de les élaguer.

7 - Travaux sur les bâtiments communaux :

En ce qui concerne les travaux de menuiserie sur des bâtiments communaux (devis Terrier), nous avons reçu la notification officielle de la subvention de Madame Cuckierman, sénatrice.

Nous pouvons donc commencer les travaux.

IV – Ecole :

Suite à quelques débordements dans le comportement de certains enfants pendant les périodes de TAP ou de cantine, sur St Julien d'Oddes, un rappel à l'ordre a été effectué par les maires des 3 communes du RPI.

Depuis, la situation semble s'être un peu améliorée.

En cas de nouveaux débordements, les parents seront convoqués en mairies (puisque ces périodes extra-scolaires relèvent directement des mairies.).

V – QUESTIONS DIVERSES :

- Commémoration du 8 mai 1945 : 10 h à Souternon, 11 h à Grézolles

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 h.